



communiqué

Date **Le 18 mars 1992**

N° 54

Pour publication

LE CANADA SIGNE UNE CONVENTION INTERNATIONALE SUR LES ACCIDENTS INDUSTRIELS AFFECTANT L'ENVIRONNEMENT

La secrétaire d'État aux Affaires extérieures, l'honorable Barbara McDougall, et le ministre de l'Environnement, M. Jean Charest, ont annoncé aujourd'hui que le Canada a signé le premier accord international visant à prévenir les accidents industriels et à assurer une intervention rapide en cas d'accident pouvant affecter l'environnement.

La Convention sur les effets transfrontières des accidents industriels appelle les signataires à collaborer et à se consulter au sujet de la prévention des accidents et des mesures d'intervention, ainsi que sur les projets de développement industriel qui pourraient avoir un effet sur le territoire d'une autre partie. En outre, elle prévoit l'échange de renseignements sur la technologie et les questions de recherche et développement.

«Nous nous réjouissons de la conclusion de cette convention, car elle améliorera la coopération internationale dans le domaine de l'environnement», a dit M^{me} McDougall.

«Cette convention accroît notre capacité de prévenir les accidents industriels majeurs et d'intervenir quand ils se produisent», a déclaré M. Charest.